

COMMUNE DE SAINT MARD DE RENO
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019

Date de la convocation: 05 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT MARD DE RENO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie GUERIN, Maire.

Présents: Mme GUÉRIN Maire, Ms. AMPE et COQUEREL Adjoints.
Mmes et Ms, ZUNINO, DELESTANG, LAUNAY, CHAILLOU et GAUTIER-DESVAUX.

Absents excusés : Mme BLAISE a donné pouvoir à M. CHAILLOU
M. de LOPPINOT a donné pouvoir à Mme GUÉRIN
M. CHARTIER

Madame LAUNAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le maire ouvre la séance, remercie les Membres présents, puis donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Préparation du budget primitif, prévision de travaux ;*
- *Informations et questions diverses.*

Madame le Maire demande que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour, ce qui est accepté à l'unanimité :

- *Annulation de la délibération n° 2018-035 du 18/10/2018*

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF, PREVISION DE TRAVAUX :

Madame le Maire énumère les différents dossiers de travaux et prestations à envisager en 2019 :

- Contrat entretien extincteur : L'entreprise SICLI intervient sur la commune pour la vérification, l'entretien et le remplacement des extincteurs depuis de nombreuses années. Aujourd'hui l'assureur de la commune, Groupama, propose un prestataire moins onéreux, Alert'incendie. Le conseil municipal décide de changer de prestataire, Mme le Maire est autorisée à résilier le contrat actuel.
- Réseau eaux pluviales du bourg : l'Entreprise ZUNINO TP a établi un devis pour améliorer l'évacuation des eaux pluviales des deux secteurs problématiques du bourg. (cf réunion du 05/12/2018). Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la solution proposée rue de Villiers, mais demande que soit étudié, Place de l'église, la possibilité de ramener le réseau sous la chaussée plutôt que de réparer sous les pavés. Mme le Maire rencontra l'entreprise à ce sujet. En l'état le projet est estimé à 3 600 € TTC.
- Fossé eaux pluviales « Les Près Marais » : Le conseil municipal a demandé une estimation du coût des travaux de busage du reste du fossé d'eaux pluviales. Le devis fournis par l'entreprise ZUNINO TP s'élève à 17 772 € TTC. Mme le Maire précise que l'exploitant d'une des parcelles, qu'elle a rencontré, ne souhaite pas impérativement un busage mais uniquement le curage et le dessouchage du dit fossé, elle attend une demande écrite. M. AMPE indique qu'un busage permettrait de ne plus entretenir ce passage d'eau. La question va être ré-étudiée et sera débattue lors du vote du budget.

- Maîtrise d'œuvre pour la toiture de l'église : Les services de la DRAC ont établi le cahier des charges, il est donc nécessaire de lancer un appel d'offres afin de recruter un architecte du patrimoine pour les missions de diagnostic sanitaire de l'édifice, de réalisation du cahier des charges, d'estimation du coût des travaux, d'établissement des demandes de subventions, de dépôt du permis de construire, de réalisation de l'appel d'offres pour les travaux, et le suivi de ceux-ci. Cette mission ne devrait pas dépasser un coût de 25000 € ce qui simplifie la mise en concurrence.
Un courrier définissant les modalités de cette consultation simplifiée, accompagné des instructions de la DRAC sera remis aux Architectes LEFEVRE, MAFRE, LEYS et TROUVÉ. Mme le Maire est chargée de les contacter.
- Grilles devant la Mairie : Deux entreprises ont été consultées pour sabler et peindre en époxy les grilles en fer sur le muret devant les bâtiments de la Mairie et de la résidence Stephen Huard. 5000 € TTC environ seront nécessaires pour leur rénovation complète. L'employé communal se chargera du démontage puis de la réinstallation, ce qui représente un travail important. M. COQUEREL demande qu'un devis de rénovation de l'enduit du muret soit établi afin de remonter les grilles remises à neuf sur un mur sain.
- Enfouissement des réseaux :
 - o « La Chellerie » : le Te61 a renvoyé un estimatif en enfouissant les réseaux télécom uniquement dans le chemin communal, le coût estimatif est de 9 750.38. Mme le Maire a envoyé un courriel demandant de revoir à nouveau le projet, car cette nouvelle estimation représente le double des travaux effectués « aux clos des champs » avec une longueur et un nombre d'abonnés inférieurs.
 - o RD8 – « le Magasin » : L'accord a été donné au Te61 pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques et d'éclairage public. Les mâts et lanternes d'éclairage public ne sont pas compris, il convient de consulter des entreprises. La SPIE et la SOGETRA vont être sollicitées afin de définir les besoins.
- Contrat de location et maintenance du copieur : Le précédent contrat de 5 ans arrivant à terme, la société Modularis a fait une nouvelle proposition sur du matériel neuf de même gamme. Ce contrat permettra une économie d'environ 500 € par an.

ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2018-035 – REPRODUCTION DE DOCUMENTS :

DÉLIBÉRATION N° 2019-001

Madame le Maire indique que la participation financière que la commune peut exiger pour la reproduction de dossier volumineux est limitée au coût du support fourni (amortissement et fonctionnement du matériel de reproduction, affranchissement...). Les charges de personnel résultant du temps consacré à la recherche ne peut être intégré à cette participation.

La participation demandée par délibération n° 2018-035 ne saurait être facturé puisque les documents ont été scannés et n'ont engendré ni coût matériel, ni frais d'affranchissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ANNULE** la délibération n° 2018-035 du 18/10/2018.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **Visite voirie :** Les services de la CDC se sont déplacés pour visiter les routes communales à entretenir. Au programme 2019 seront inscrits les revêtements des chemins de « la Gauterie », du « Clos des Champs » et du « Pont Chartrain » et les fossés de « la Gauterie », du « Coudray » et du « Clos des Champs ».
- **Visite de Monsieur le sous-préfet :** Monsieur le sous-préfet a répondu favorablement à l'invitation de Mme le Maire et visitera la commune le 04 mars à 15h30. Le programme suivant lui sera proposé : Atelier de découpe de viande de M. Chaillou, Musée des Charitons, Atelier de sculpture de M. Champagne, le robot de traite au GAEC de la Goyère et pour finir le manoir de la Drouinière.
- **Vote du Budget Primitif :** Le vote aura lieu le 29/03/2019 à 14h30 en présence de M. le Receveur.
- **Problème d'arbres dangereux :**
 - « Le Clos des Champs » : M. Chaillou signale que les grands arbres de la propriété de Mme Blanc représentent un risque certain. En effet lors des derniers coups de vent des branches sont tombées et des troncs ont éclaté (ils peuvent tomber à tout moment sur la voie public et sur les propriétés voisines). Mme le Maire est chargée de contacter Mme Blanc pour que le nécessaire soit fait rapidement. M. Chaillou propose de faire le travail d'abattage, gratuitement, si Mme Blanc lui donne l'autorisation.
 - « La Braiserie » : Mme Gautier-Desvaux demande que l'arbre sur le talus, qui menace sa maison, fasse aussi l'objet d'une procédure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30, et les Membres présents ont signé le registre.